

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2013**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 mai 2013 a adopté le règlement numéro 474-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
DES TOITURES À L'ARÉNA ET À LA BIBLIOTHÈQUE  
TOTALISANT UN MONTANT DE 105 259,62 \$ ».**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 22 MAI 2013.

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.  
GREFFIÈRE,

*RÉSUMÉ DE L'AVIS*

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du 474-2013, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Travaux de réfection aux toitures de l'aréna et à la bibliothèque.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 22 mai 2013.</i>